

Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du

18 mars 2024

Liste des délibérations affichée et publiée le 26 mars 2024



Département de la Creuse	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité
Le 18 mars 2024 Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX, Maire.	
Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19
Etaient présents (18)	Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Pierre LANNET, Nadine HAGENBACH, Bernard ROUGIER, Jean-Pierre PERRIER, Mireille LEJUS, Jacques MOUTARDE, Dominique AUPETIT, Isabelle DUGAUD, Thierry ROGER, Michel MOINE, Marie-Françoise HAYEZ, Johan PICOUT, André BERGER, Jean-Luc LEGER, Michel GOMY, Emmanuelle LELEU, Catherine DEBAENST
Excusés ayant donné procuration (1)	Elodie MALHOMME à Jean-Luc LEGER
Absents excusés (4)	Annick BAUCULAT, Céline COLLET-DUFAYS, Romain COUEIGNAS, Benjamin BOUQUET
Absents (0)	

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024
3. Convention marchés de producteurs
4. Affaires de la commune en justice : Désignation d'un avocat
5. Approbation des comptes de gestion 2023
 - 5.1 - Budget de la Commune
 - 5.2 - Budget annexe de l'eau
 - 5.3 - Budget annexe de l'assainissement
6. Approbation des comptes administratifs 2023
 - 6.1 - Budget de la Commune
 - 6.2 - Budget annexe de l'eau
 - 6.3 - Budget annexe de l'assainissement
7. Affectation des résultats 2023

7.1 - Budget de la Commune

7.2 - Budget annexe de l'eau

7.3 - Budget annexe de l'assainissement

8. État annuel des indemnités des élus

9. Retrait de délégation : Maintien ou non dans les fonctions d'Adjoint

10. Détermination nombre d'adjoints ou élection d'un adjoint

11. Orientations budgétaires 2024

Ajout point à l'ordre du jour

12. Questions et informations diverses

1

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Monsieur Johan PICOUT

2

Objet : Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2024.

Emmanuelle Leleu souhaite apporter une correction à ses propos concernant le stationnement en centre-ville.

Correction faite, le procès-verbal du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Abstentions : Marie-Françoise Hayez, Elodie Malhomme, Romain Coueignas absents le 29 janvier 2024.

3

Objet : Convention marché de producteurs

Rapporteur : Mireille LEJUS

Le Rapporteur rappelle que le marché hebdomadaire d'Aubusson participe à l'attractivité du centre bourg.

Dans un contexte plus événementiel et de valorisation des produits du terroir, un Marché de Producteurs de Pays est organisé, chaque année, conjointement par l'association Bienvenue à la Ferme et la Chambre d'Agriculture de la Creuse. Composés uniquement de producteurs fermiers et artisanaux, labellisés selon une charte nationale stricte, ces marchés privilégient le contact direct entre producteurs et consommateurs. La particularité de ces marchés consiste à mettre à table ses visiteurs. Chaque producteur propose une assiette de ses produits avec des prix encadrés et le visiteur compose son menu 100 % fermier.

Il est proposé de renouveler l'opération le jeudi 9 mai 2024 de 10h à 18h, sur l'Esplanade du Général de Gaulle.

Le Rapporteur propose également d'autoriser la même opération pour 2025. La date restera à fixer.

Pour accueillir ce Marché de Producteurs de Pays, il convient d'établir une convention entre la Ville et la Chambre départementale d'Agriculture de la Creuse fixant les modalités de partenariat et d'organisation.

Le budget prévisionnel s'élève à 165 € TTC pour 2024.

Vu le projet de convention de mise à disposition de la marque « Marchés des producteurs de pays - 2024 » relatif à l'organisation d'un marché de producteurs

Considérant que la ville d'Aubusson souhaite favoriser les circuits courts et valoriser les savoir-faire locaux

Considérant que l'association « Bienvenue à la ferme » et la Chambre d'Agriculture et des territoires de la Creuse assurent un accompagnement technique à la mise en place de ces marchés en contrepartie d'un engagement financier de la ville d'Aubusson

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

APPROUVE l'organisation du Marché de Producteurs de Pays en 2024 et en 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville d'Aubusson et la Chambre Départementale d'Agriculture de la Creuse ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget primitif 2024 et suivant.

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

4	Objet Affaires de la commune en justice : Désignation d'un avocat
	Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX

Le Rapporteur rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 23 juin 2023, a donné délégation au Maire pour « *intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande soit en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que le tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la commune.* »

Il convient de joindre à cette délibération une délibération complémentaire qui désigne l'avocat devant intervenir pour chaque affaire de la commune devant être portée devant une juridiction ou un tribunal.

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-36 en date du 23 juin 2023 portant délégation d'attributions à Monsieur le maire,

Considérant que des tiers ont introduit auprès du Tribunal administratif de Limoges des recours en annulation à l'encontre de décisions prises par le Maire et/ou de délibérations prises par le Conseil Municipal ;

Considérant que ces recours ont été notifiés à la ville d'Aubusson via la plateforme de téléprocédures « TELERECOURS » ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans ces affaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

DÉSIGNE Maître Mathieu PLAS, avocat à Limoges, pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans les instances pour les affaires suivantes :

DOSSIER EN COURS - PARTIES	JURIDICTION	OBJET
2001050 - ASSOCIATION VIGIE23 / COMMUNE D'AUBUSSON	Tribunal Administratif de Limoges	Rappel demande d'exécution d'une décision
2400061 - Monsieur CANOVA Jean-Yves / COMMUNE D'AUBUSSON	Tribunal Administratif de Limoges	Communication de la requête
2302067 - ASSOCIATION KARATE CLUB AUBUSSON / COMMUNE D'AUBUSSON	Tribunal Administratif de Limoges	Communication de la requête
2301672 - Monsieur CANOVA Jean-Yves / COMMUNE D'AUBUSSON	Tribunal Administratif de Limoges	Communication de la requête
2301106 - Madame LESAIN Jacqueline / COMMUNE D'AUBUSSON	Tribunal Administratif de Limoges	Communication de la requête
2101442 - ASSOCIATION KARATE CLUB AUBUSSON / COMMUNE D'AUBUSSON	Tribunal Administratif de Limoges	Demande à l'administration d'exécuter une décision
2200694 - Madame LESAIN Jacqueline / COMMUNE D'AUBUSSON	Tribunal Administratif de Limoges	Communication de la requête
22028-96 - Madame LESAIN Jacqueline / COMMUNE D'AUBUSSON	Cour d'Appel de Bordeaux	Communication de la requête

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 4 Michel Gomy, Emmanuelle Leleu, Jean-Luc Léger, Elodie Malhomme
------------------	-------------------	---

Jean-Luc Léger rappelle que la commune avait, semble-t-il, signé en début de mandat une convention avec un cabinet d'avocat parisien, avec un paiement forfaitaire et paiement à l'acte. Pourquoi avoir recouru à un nouvel avocat ?

Michel Moine répond que Maître Leca n'exerce plus au barreau de Paris et a cessé ses activités professionnelles comme avocat. Il convient de choisir un nouvel avocat.

5.1 - Budget de la Commune

Le Rapporteur présente le compte de gestion 2023, dressé par Madame DROT, Comptable du Trésor, pour l'année 2023, pour le **budget de la Commune**.

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé et visé, pour l'exercice 2023, par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

5.2 - Budget annexe de l'eau

Le Rapporteur présente le compte de gestion 2023, dressé par Madame DROT, Comptable du Trésor, pour l'année 2023, pour le **budget annexe de l'eau**.

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé et visé, pour l'exercice 2023, par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes ;

APPROUVE le compte de gestion du comptable, pour le budget annexe de l'eau, pour l'exercice 2023 ;

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

5.3 - Budget annexe de l'assainissement

Le Rapporteur présente le compte de gestion 2023, dressé par Madame DROT, Comptable du Trésor, pour l'année 2023, pour le **budget annexe de l'assainissement**.

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé et visé, pour l'exercice 2023, par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes ;

APPROUVE le compte de gestion du comptable, pour le budget annexe de l'assainissement, pour l'exercice 2023 ;

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

6

Objet : Approbation des comptes administratifs 2023

Rapporteur : Jean-Pierre LANNET

6.1 - Budget de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la commune,

Après avoir entendu le rapport sur la présentation du compte administratif du budget principal annexé,

Vu le compte administratif du budget principal de la commune et l'état des restes à réaliser annexés,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune d'Aubusson.

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 5 Jean-Luc Léger, Elodie Malhomme, Michel Gomy, Emmanuelle Leleu, Catherine Debaenst
------------------	-------------------	---

Michel Moine ne participe pas au vote.

Catherine Debaenst fait remarquer que le coût élevé du feu d'artifice.

Michel Moine précise que le feu d'artifice est plus cher face à l'augmentation des consommables mais de même niveau que l'an passé. Il s'agit de garder la même qualité de prestation.

Stéphane Ducourtioux informe les conseillers qu'en 2024, le coût sera identique malgré les contraintes croissantes face aux nouvelles réglementations.

Jean-Luc Léger retient de la présentation du compte administratif 2023 une gestion prudente en fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes. Néanmoins en investissement, le constat est différent car le taux d'investissement est faible. Inférieur aux prévisions budgétaires, est-il possible d'avoir une liste des investissements prévus et non réalisés. Concernant le Hall Polyvalent, le budget 2023 prenait-il en compte des travaux ou s'agissait-il seulement d'études.

Jean-Pierre Lannet fait remarquer qu'il faut tenir compte des restes à réaliser. Des factures restent à payer.

Des investissements prévus n'ont pas été réalisés comme le centre de santé en attente de signature de la convention tripartite. La commune est prête à lancer les travaux.

Concernant le Hall Polyvalent, les études préalables menées ont révélées un coût inacceptable pour la réhabilitation de ce patrimoine et il est mis fin à ce dossier dans l'immédiat.

6.2 - Budget annexe de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'eau de la commune,

Après avoir entendu le rapport sur la présentation du compte administratif du budget annexe de l'eau annexé,

Vu le compte administratif du budget annexe de l'eau et l'état des restes à réaliser annexés,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau de la Commune d'Aubusson.

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Michel Moine ne participe pas au vote.

Stéphane Ducourtioux précise que la commune a beaucoup investi sur les réseaux d'eau.

6.3 - Budget annexe de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'assainissement de la commune,

Vu la note de présentation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement,

Vu le compte administratif du budget annexe de l'assainissement et l'état des restes à réaliser annexés,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement de la commune d'Aubusson.

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Michel Moine ne participe pas au vote.

7	Objet : Affectation des résultats 2023
	Rapporteur : Jean-Pierre LANNET

7.1 - Budget de la Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	+	1 068 195,92 €
Résultats antérieurs reportés	+	254 260,87 €
Résultat à affecter	+	1 322 456,79 €

INVESTISSEMENT		
Résultats de l'exercice	+	5 166,03 €
Résultat antérieur reporté (001)	-	653 550,56 €
Solde d'exécution 2023	-	€
Soldes des restes à réaliser	-	200 168,92 €
Besoin de financement	-	453 381,64 €
AFFECTATION		
TOTAL du déficit d'investissement reporté (DI 001)	-	918 450,60 €
Couverture du besoin de financement (RI 1068)	+	453 381,64 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	+	869 075,15 €

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7.2 - Budget annexe de l'eau

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau,

Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	+	1 068 195,92 €
Résultats antérieurs reportés	+	254 260,87 €
Résultat à affecter	+	1 322 456,79 €
INVESTISSEMENT		
Résultats de l'exercice	+	5 166,03 €
Résultat antérieur reporté (001)	-	653 550,56 €
Solde d'exécution 2023	-	€
Soldes des restes à réaliser	-	200 168,92 €
Besoin de financement	-	453 381,64 €
AFFECTATION		
TOTAL du déficit d'investissement reporté (DI 001)	-	918 450,60 €
Couverture du besoin de financement (RI 1068)	+	453 381,64 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	+	869 075,15 €

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7.3 - Budget annexe de l'assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	+	1 068 195,92 €
Résultats antérieurs reportés	+	254 260,87 €
Résultat à affecter	+	1 322 456,79 €
INVESTISSEMENT		
Résultats de l'exercice	+	5 166,03 €
Résultat antérieur reporté (001)	-	653 550,56 €
Solde d'exécution 2023	-	€
Soldes des restes à réaliser	-	200 168,92 €
Besoin de financement	-	453 381,64 €
AFFECTATION		
TOTAL du déficit d'investissement reporté (DI 001)	-	918 450,60 €
Couverture du besoin de financement (RI 1068)	+	453 381,64 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	+	869 075,15 €

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

8

Objet : Etat annuel des indemnités des élus

Rapporteur : Jean-Pierre LANNET

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions :

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

Cette obligation est introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de l'état annuel des indemnités, joint en annexe.

9	<p>Objet : Retrait de délégation : Maintien ou non dans les fonctions d'Adjoint</p> <p>Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX</p>
---	--

Suite au retrait le 4 mars 2024 par Monsieur le maire de la délégation consentie à Madame Céline COLLET-DUFAYS, adjointe au Maire par arrêté n°23-80 du 28 juin 2023 dans les domaines « Environnement/vie citoyenne », le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent que «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n°24-18 en date du 4 mars 2024 portant retrait de délégation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide de ne pas maintenir Madame Céline COLLET-DUFAYS dans ses fonctions d'adjointe au maire.

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 5 Jean-Luc Léger, Michel Gomy, Elodie Malhomme, Emmanuelle Leleu, Catherine Debaenst
------------------	-------------------	---

Jean-Luc Léger fait part de son étonnement et souhaite connaître les raisons du retrait de la délégation et des fonctions. Il constate que, depuis le début du mandat, son groupe a constaté qu'il n'y a jamais eu d'expression de la part de Madame Céline Collet-Dufays contre les projets communaux et que sa voix n'a jamais manqué à la majorité.

Stéphane Ducourtioux annonce des désaccords profonds et la perte de confiance résume la situation.

Michel Moine précise qu'aucune justification n'est nécessaire conformément à la loi.

10

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Stéphane Ducourtioux

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Il est proposé au conseil municipal de porter à 5 le nombre de postes d'adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

Vu la délibération n° 2023-35 en date du 23 juin 2023, par laquelle il a été décidé de fixer à six le nombre des adjoints,

Vu la délibération n° 2024-13 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

DE MODIFIER le nombre des adjoints au Maire et de le réduire de six à cinq,

DE PROMOUVOIR d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,

DE MODIFIER en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 5

Jean-Luc Léger, Michel Gomy, Elodie Malhomme,
Emmanuelle Leleu, Catherine Debaenst

Jean-Luc Léger demande qui assurera les fonctions qu'assumait l'adjointe.

Stéphane Ducourtioux répond que les questions liées à l'environnement sont transversales (Education, travaux.....). Chaque adjoint sera associé à cette thématique. La vie citoyenne (Conseil Municipal des Jeunes) sera suivi par les délégués (Isabelle Dugaud, Annick Bauculat).

11

Objet : Représentation organismes extérieurs

Rapporteur : Stéphane DUCOURTIOUX

Le rapporteur expose que le Conseil Municipal, par délibération du 21 novembre 2023, a apporté des modifications dans les désignations des conseillers municipaux qui siègent dans les organismes extérieurs :

À la suite de la modification du tableau du conseil municipal en date du 18 mars 2024, il convient de procéder à des modifications des représentants du conseil dans les organismes extérieurs.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant désignation des membres des commissions municipales, et des représentants dans les organismes extérieurs ;

VU la délibération du 14 avril 2021 portant remplacement d'un membre au sein des commissions municipales ;

VU la délibération du 19 octobre 2021 portant remplacement d'un membre au sein des commissions municipales ;

VU la délibération du 23 février 2023 portant remplacement de 6 membres au sein des commissions municipales et organismes extérieurs ;

VU la délibération du 21 novembre 2023 portant remplacement d'1 membre et désignation de 2 membres au sein des représentations aux organismes extérieurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

MODIFIE les représentations aux organismes extérieurs comme suit :

Comité de jumelage : Dominique AUPETIT - délégué titulaire

SDEC 23 : André BERGER - délégué suppléant

Maison de l'emploi (MEF23) : Michel MOINE - délégué titulaire

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 1 Catherine Debaenst
------------------	-------------------	--

Jean-Luc Léger rappelle que Céline Collet-Dufays reste conseillère communautaire et demande si cette dernière peut rester vice-présidente de la communauté de communes.

Stéphane Ducourtioux précise que Céline Collet Dufays reste conseillère municipale.

Michel Moine dit que ce n'est pas au conseil municipal d'aubusson de décider de ses fonctions au conseil communautaire.

Avant-propos de Monsieur le Maire

« Mes chers collègues, vous avez pris connaissance de la note d'orientation budgétaire. Je tiens à remercier Myriam Mariette, notre Directrice Générale des Services, qui a réalisé un travail approfondi de recherche et d'analyse et qui a su traduire la politique menée par le groupe majoritaire.

Avant d'ouvrir le débat je souhaite revenir sur certains points afin de vous exposer notre politique et notre cap.

Malgré les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget 2024 s'inscrira dans un contexte inflationniste et des perspectives incertaines.

Le réchauffement climatique, la crise Covid, la guerre aux portes de l'Europe, et aujourd'hui l'annonce de la suppression de crédits de 10 milliards d'€ par le gouvernement invite le budget principal 2024 à la prudence.

Nos efforts de gestion qui contribuent au désendettement de la commune, s'affirment toujours comme une priorité et doivent se poursuivre.

En 2024 nous poursuivrons notre feuille de route en maîtrisant les dépenses comme nous l'avons fait depuis le début de notre mandat.

Le Compte Administratif 2023 que vous venez d'approuver, avec un report en fonctionnement de plus de 860 000 euros et une affectation en investissement de plus de 450 000 euros est la parfaite illustration de notre gestion : maintenir un niveau d'investissements important, maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en diminuant la dette sans augmenter la pression fiscale.

En 2024, nous nous efforcerons de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de maintenir notre capacité d'investissement et de dégager les ressources nécessaires aux investissements essentiels à l'attractivité du territoire tout en respectant les contraintes d'endettement.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons poursuivre notre action, notamment avec le programme Petite Ville de Demain axé autour de 3 grands enjeux :

- Faciliter l'installation et le maintien de population,*
- Préserver l'environnement et rendre la ville durable,*
- Maintenir un tissu de services et d'équipements.*

Pour répondre à ces enjeux plusieurs actions seront menées en 2024, comme la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en partenariat avec la Communauté de Communes.

Ces dispositifs sont destinés aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réhabilitation de logements en centre-ville mais aussi aux porteurs de projets pour faciliter et encourager leur installation sur notre territoire.

Petite ville de demain c'est aussi la poursuite de travaux dédiés à la préservation du patrimoine, un soutien au tissu commerçant avec une dynamique d'accueil des prospects et porteurs de projets, comme nous l'avons fait l'an passé en accompagnant un projet « Habitat inclusif » devenu aujourd'hui réalité.

Petite ville de demain c'est aussi la valorisation du patrimoine bâti et culturel à travers la mise en place, dès cette année, d'une signalétique dédiée. C'est aussi l'accompagnement de projet socio-culturels comme sur la « Maison Jabouille » qui devrait voir le jour dès 2024.

En 2024, nous lancerons un comité de pilotage pour le devenir de l'hôtel de Ville.

Nous poursuivrons notre politique environnementale. Après l'éco-pâturage caprin, la réalisation du verger de la Rebeyrette, du petit verger à côté de la boîte à livres, la rénovation des jardins familiaux, la réduction de l'éclairage nocturne, nous mènerons des journées de sensibilisation à la préservation de l'environnement avec des sorties-nature en partenariat avec le CPIE et des journées nettoyage de la nature en partenariat avec notre tissu associatif. Ces associations culturelles, sociales et sportives que nous continuerons à soutenir avec la même détermination.

La commune se donne 4 priorités d'investissement pour 2024/2025 :

► **Création d'un centre de santé intercommunal (ou toute autre structure d'accompagnement médical)**

Ce projet répond aux enjeux de revitalisation du territoire et s'inscrit dans la feuille de route que nous avons établie dans le cadre de notre programme de revitalisation. Cet axe de travail s'appuie sur le projet de territoire intercommunal "Territoire où il fait bien vivre" et la stratégie de développement du Pays Sud Creusois autour de l'amélioration des facteurs d'attractivité.

► **Coulée verte « tranche1-Allée Jean-Marie Couturier».**

Le projet s'appuie sur une reconquête des berges de la Creuse via la réappropriation de l'espace par le piéton et le recul de la surface occupée par les voitures. Une forte végétalisation des berges ainsi qu'une offre d'espaces paysagers qualitatifs visant à donner une place majeure au végétal. Les objectifs de ce projet sont de retrouver des espaces paysagers qualitatifs, multi-usages et piétonnisés en bord de rivière et de permettre aux habitants de profiter des berges de la Creuse comme d'un lieu central de rencontre.

► **Passerelle sur la Beauze.**

La création d'une passerelle piétonne reliant l'esplanade Charles de Gaulle au pôle enfance et par extension à la Cité de la Tapisserie représente une opportunité de créer un périmètre sécurisé et agréable au cœur de la ville. Idéalement implantée à proximité d'équipements structurants, la passerelle permettra également un accès immédiat vers le centre-ville. La passerelle piétonne permettra une liaison douce entre les stationnements et ces différents pôles.

► **Renaturation et désimperméabilisation de l'Esplanade Charles de Gaulle.**

Un projet qui répond au défi de « ville durable » par la valorisation du patrimoine écologique existant. Un projet qui lutte contre l'artificialisation des sols. Un projet qui vise à maintenir et développer des espaces de rencontre, à améliorer les parcours de promenade et

qui contribuera à la revitalisation du centre-ville avec ses espaces paysagers, ses espaces de rencontre, ses espaces de promenade et de mobilité douce.

Enfin, et pour conclure, vous l'aurez compris, le budget 2024 comme en 2023 vise à :

- *Optimiser les recettes, laisser inchangés les taux des impôts locaux,*
- *Rechercher des subventions auprès de tout partenaire potentiel,*
- *Maintenir la qualité des services municipaux, tout en stabilisant les dépenses de fonctionnement par de bonnes pratiques et le suivi d'un plan d'économie initié en 2023,*
- *Soutenir les associations de la commune,*
- *Mener des investissements nécessaires mais maîtrisés.*

Aubusson doit rester une ville attractive notamment au niveau de son offre commerciale, touristique, patrimoniale et culturelle.

Cette ambition et ces contraintes nous guident dans les derniers arbitrages du projet de budget 2024 qui sera soumis le 15 avril au vote du conseil municipal.

Je vous remercie de votre écoute.

Et maintenant si vous le voulez bien, place au débat. »

Jean-Luc Léger revient sur les propos du Maire (contexte difficile et anxiogène pour les communes avec 10 Mds d'économies annoncés dès 2024, fonds vert amputé,...) et sur les échanges en conseil communautaire (nature d'une communauté de commune, ce qu'elle aurait pu être, ce qu'elle est devenue à cause de l'Etat,...).

A force d'être mises à contribution, les collectivités ont de moins en moins de moyens et d'autonomie fiscale.

Jean-Luc Léger pose 3 questions :

- Est-ce que la question fiscale est toujours tabou ? Les taux n'augmentent pas mais avec la revalorisation des bases, l'impôt augmente pour le contribuable. Est-il possible d'en discuter ensemble ou est ce que les recettes fiscales ne peuvent être revues ?
- Est-ce que les investissements prévus comme le projet de la coulée verte sont à la hauteur du rang d'une ville sous-préfecture ? Ne s'agit-il pas simplement d'une opération de requalification de stationnement et/ou de voirie transformée en greenwashing avec la plantation d'arbres et l'aménagement d'une piste cyclable.
- Est-il prévu de verser aux agents de la commune la prime ou une part de la prime inflation.

Stéphane Ducourtioux apporte des réponses :

- la question de la fiscalité n'est pas un tabou mais la baisse des impôts n'est pas à l'ordre du jour. Pourquoi les communes devraient compenser les recettes de l'Etat qui continue de revaloriser chaque année les bases.
- Concernant les investissements, la commune a dû renoncer à la requalification du Hall Polyvalent dont le prix était 3 fois supérieur au cout estimé. La Coulée verte et la passerelle ne sont pas de simples travaux de voirie. Ils vont profondément changer la morphologie de la ville.

D'autres investissements nécessaires sont prévus comme la réhabilitation de la gendarmerie, la rénovation de la toiture du Hall Polyvalent, le parking de l'esplanade Charles de Gaulle. Lors des travaux seront également traités la question des eaux pluviales.

L'ensemble des projets a été présenté à Mme la Préfète de la Creuse qui a été séduite par ces sujets aujourd'hui importants (renaturation des espaces par exemple).

- La réflexion est menée par la municipalité pour le versement de la prime inflation aux agents de la commune.

Marie-Françoise Hayez revient sur la fiscalité et rappelle la simulation de calcul effectué pour une baisse de 90 000,00 € qui se traduisait par une baisse de 0,01 % sur les taux.

Baisser la fiscalité, c'est baisser les recettes alors que l'Etat baisse les dotations aux communes.

De plus, l'Etat a déjà annoncé vouloir faire une économie de 20 Mds en 2025. Ce sont les communes qui en pâtiront.

Concernant les projets environnementaux, le climat est catastrophique. Aubusson est très minéral et il est difficile de végétaliser le centre bourg au risque de supprimer le stationnement nécessaire à un public âgé.

Le projet de relier l'avenue de la République au centre-ville par des cheminements piétons permettra le « bien vivre ensemble » et l'attractivité de la commune.

Michel Moine dit être sensible aux propos de Jean-Luc Léger concernant le compte administratif et notamment sa section de fonctionnement. Concernant les investissements, il rappelle que les engagements électoraux pris par le groupe majoritaire sont tenus comme la coulée verte - allée Jean Marie Couturier.

Le bon résultat du compte administratif permet à la commune d'avoir une dynamique de politique d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Michel Moine regrette que Jean-Luc Léger continue d'avoir un discours de « devoir baisser l'impôt ». Le groupe majoritaire est élu depuis le 18 mars 2001 et la modération fiscale a été le maître mot de la politique en matière de taux d'imposition.

Habitant la commune, Michel Moine dit avoir toujours payé l'impôt à Aubusson, contrairement à Jean-Luc Léger et ses colistiers qui n'habitent plus Aubusson excepté Michel Gomy.

Jean-Luc Léger précise que sa seule préoccupation est l'évolution du nombre d'habitants dans la ville et l'attractivité de la commune. L'aménagement d'un parking est-il attractif ? Est-ce que les taux d'imposition à Aubusson sont réhivitoires par rapport aux taux des petites communes qui ne supportent pas les charges de centralité. Il est toujours opportun de se poser la question si une décision prise peut motiver et/ou maintenir l'accueil de nouvelles populations dans une ville qui perd des habitants depuis au moins 50 ans.

Michel Moine demande si l'augmentation des coûts d'entrée de la piscine et le doublement de l'espace bien être contribue à l'attractivité ?

Stéphane Ducourtioux dit qu'il lui semble que Jean-Luc Léger partage ses mêmes préoccupations et non, Aubusson n'est pas plus taxé que dans les communes alentours.

Catherine Debaenst demande si le nombre de logement vacant et de résidences secondaires a été recensé. Pourquoi ne pas mettre en place une taxe sur logement vacant pour éviter les locaux bâtis qui s'écroulent.

Jean-Pierre Lannet répond que la taxe sur le logement vacant n'apportera pas de réponses à la problématique de bien dégradé.

Michel Moine dit que l'Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat sera meilleur atout qu'un dispositif incitatif. Il vaut mieux favoriser des investisseurs (même si une attention particulière doit être portée pour limiter les AirBNB) que sanctionner des propriétaires en difficultés.

Concernant la fiscalité, 35 % des habitants sont fiscalisés à Aubusson. Aubusson accueille donc un nombre important de foyers non fiscalisés et non contributifs à l'effort collectif : cela s'appelle la solidarité.

Marie-Françoise Hayez donne l'exemple de Paris concernant la taxe sur le logement vacant. Cela n'a pas pour autant augmenté le nombre de logements disponibles sur le marché. Le gouvernement sanctionne les propriétaires plutôt que de les aider à rendre les logement décents (impôt sur la fortune, interdiction de louer...).

La commune d'Aubusson s'inscrit plutôt dans l'incitation plutôt que la sanction.

Stéphane Ducourtioux dit que la commune essaie de rendre attractive la ville (OPAH, Centre de santé,...) et demande à Jean-Luc Léger quelles solutions verrait il pour améliorer l'attractivité de la commune.

Catherine Debaenst demande des précisions sur le projet « Jabouille » et le comité de pilotage de l'Hôtel de Ville.

Stéphane Ducourtioux répond que le comité de pilotage qui devrait être mis en place en 2024, devra réfléchir sur les usages du bâtiment. Sa composition n'est pas arrêtée.

Michel Moine dit que la commune pourrait s'inspirer du mode de fonctionnement du comité de pilotage mis en place pour l'usage des locaux occupés par la scène Nationale.

Marie-Françoise Hayez donne pour exemple la réflexion du ministère des finances qui a quitté le Louvre pour des bâtiments plus modernes, plus agréables pour les agents et plus accessibles pour les publics.

Stéphane Ducourtioux ne peut pas donner plus d'informations concernant le projet « jabouille » qui est un projet social et culturel en cours d'écriture. Il reviendra vers le conseil municipal quand le projet sera plus abouti.

Catherine Debaenst souligne l'importance des dépenses de personnel et demande si une étude des départs en retraites a été faite. Est-il prévu de remplacer poste par poste ou est-il envisager de mutualiser.

Stéphane Ducourtioux précise qu'une étude des départs en retraite est faite. D'autres sujets sont à l'étude comme la mise en place du RIFSEEP avec un coût de 30 000,00 €.

Le débat est terminé et Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour la qualité des échanges.

Comité Syndical du SDEC en date du 27 février 2024

La loi engagement et proximité a instauré des règles relatives à l'information des conseillers municipaux et prévoit que les conseillers municipaux, non membres du conseil de l'EPCI doivent être informés des affaires de l'intercommunalité (article L5211-40-2 nouveau du CGCT).

Cette règle s'applique également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical.

En substance, ces conseillers doivent être destinataires du compte rendu des réunions de l'organe délibérant et du rapport sur les orientations budgétaires et d'activités.

Le comité syndical du SDEC s'est réuni le 27 février 2024. A l'ordre du jour, le débat d'orientations budgétaires 2024 et l'autorisation de lancement d'un marché en groupement de commande pour des services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public.

Les documents disponibles en téléchargement sont :

- Le compte rendu du comité syndical du 1^{er} décembre 2023,
- La note de préparation du comité syndical du 27 février 2024.
- Le rapport d'orientations budgétaires 2024

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Stéphane Ducourtioux donne quelques informations :

- Merci de retenir la date des élections européennes fixée au 9 juin 2024 et de la réserver dans les agendas pour la tenue des bureaux de vote.
- Cérémonie d'anniversaire du cessez le feu en Algérie : Rendez vous le 19 mars à 16h40 devant l'Hôtel de Ville
- Restitution des travaux des étudiants de l'école d'architecture de Clermont Ferrand sur leur perception de la ville d'Aubusson vendredi 22 mars salle des conférences.

Mireille Lejus « Je voudrais attirer votre attention et vous part de mon inquiétude sur la date de fermeture de la Cité de la Tapisserie qui nous a été annoncée en raison des travaux d'agrandissement. Il s'agit du 26 août 2024. Je comprends bien qu'un chantier nécessite une fermeture et occasionne des désagréments. Cependant, le 26 août la saison touristique sera loin d'être terminée. Je redoute l'impact de cette fermeture. La baisse de fréquentation qu'elle va engendrer aura forcément des conséquences sur le commerce de centre-ville.

Je constate que celui-ci est de plus en plus saisonnier et la santé économique de nos commerces est fragile.

Je regrette qu'aucune discussion ne soit intervenue entre les responsables de la Cité, les élus

locaux et les représentants des commerçants.

Le président de l'association des commerçants a d'ailleurs adressé un même message d'inquiétude au Directeur de la Cité de la Tapisserie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il me semble important que nous informions la Cité de nos propres craintes tout en regrettant ce déficit de dialogue.

Je vous suggère Monsieur le Maire de rencontrer la Présidente et le Directeur de la Cité pour leur demander de différer la date de fermeture de leur établissement culture. Et tout au moins il me semble raisonnable de ne pas fermer avant les journées du patrimoine du 21 et 22 septembre.

Je souhaite que notre Conseil Municipal vous mandate dans cette démarche.

Stéphane Ducourtioux propose de rencontrer, avec Mireille Lejus, Adjointe au commerce, et Jonathan Cavalière, Président de l'association des commerçants, Madame la Présidente et le Directeur de la Cité de la Tapisserie. Une discussion est préférable à des échanges par courrier pour évoquer ces difficultés.

Mireille Lejus insiste sur l'importance de l'ouverture du musée car après le 26 août, il reste tout le mois de septembre et les commerçants n'ont pas les moyens de se passer de cette période qui leur amène du travail.

Stéphane Ducourtioux va proposer de décaler la fermeture qui de toute façon est inévitable pour les travaux.

Mireille Lejus précise que si le musée ferme plus tard. Il pourrait rouvrir en mars plutôt qu'en février. Ce serait moins impactant pour le commerce que de fermer le 26 août qui ne marque pas la fin de l'été.

Jean-Luc Léger se réjouit de l'arrivée d'une nouvelle Sous-Préfète. Les élus locaux sont très attentifs à la présence de l'État et pense que ce sera « *quelqu'un très à l'écoute. Voilà ! On est parfois exigeant avec l'État mais on aime bien la présence de l'État. D'ailleurs les deux ne sont pas contradictoires.* »

Stéphane Ducourtioux partage son optimisme sur la qualité d'écoute de Madame la Sous-Préfète.

Jean-Luc Léger invite les électeurs à se mobiliser pour les élections européennes car l'enjeu est énorme. « *On peut être très inquiets, si certains ne se mobilisent pas, du résultat au niveau français et au niveau européen. Les enjeux sont énormes, pas que pour l'Europe. Il se passe des choses hors de l'Europe et ça se joue aussi ici.* »

Nadine Hagenbach : invite les conseillers municipaux à venir le 28 mars à venir à la conférence et projection concernant « *Aubusson-Bucha 1 an après* », rétrospective sur le voyage de Michel Moine, à l'époque Maire d'Aubusson, accompagné d'une journaliste de Radio France Bleu Creuse et de Dmytro, partis avec une ambulance en direction de Bucha en zone de guerre

Michel Moine précise que des photos seront présentées, notamment des photos de la ville martyre de *Borodyanka* à quelques kilomètres de Bucha. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur toutes les initiatives de Dmytro Mohyliansky en termes de mobilisation et d'envoi de matériels divers et variés avec le soutien du Centre Hospitalier d'Aubusson et d'un grand nombre de personnes individuelles qui ont fait des dons, tous acheminés vers l'Ukraine.

« A un moment où on sent bien que le conflit est vraiment sur le fil du rasoir et où on ne sait pas de quel côté les choses vont pencher, je crois que c'est effectivement intéressant de soutenir l'ensemble des initiatives qui prend Dmytro et son épouse Larissa dans le cadre de l'association qu'ils ont créée « Amitié France Ukraine ». Les gens qui voudront faire des dons soit en espèce soit des dons de matériels seront évidemment les bienvenus. »

Stéphane Ducourtioux ajoute qu'il tient à formuler quelques inquiétudes aussi notamment dans le cadre des familles ukrainiennes, accueillies à Aubusson. *« L'État a décidé unilatéralement de mettre fin au soutien financier aux associations qui aidaient ces familles ukrainiennes. Clairement il n'y a plus de financement d'ici au mois de juin 2024. Il n'y aura donc plus de financement pour soutenir les collectivités comme la nôtre à régler les loyers, à régler les consommations électriques ou les fluides. Ce soutien là s'arrête. Ça va devenir problématique. »*

Catherine Debaenst demande où en est le recrutement de l'ASVP ?

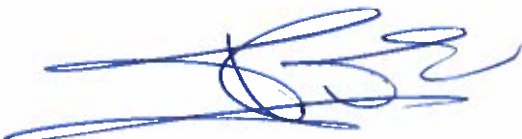
Stéphane Ducourtioux répond que des candidats vont être reçus.

Le prochain conseil aura lieu le 15 avril 2024.

La séance est levée à 20h45.

Johan PICOUT

Secrétaire de séance

A blue ink signature of Johan Picout, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Stéphane DUCOURTIoux

Président de séance

A blue ink signature of Stéphane Ducourtioux, featuring a large, circular scribble with a long horizontal line extending to the right.

